

English version — [La version française suit](#)

Quarterly updates from the Charities Directorate

Quarterly updates from the Charities Directorate

Welcome back to our second edition of Quarterly updates from the Charities Directorate!

September is an exciting time of year for many. Much like the new year feels like turning over a new leaf, the transition from summer to fall brings a back-to-school spirit and a return to normal routine—or maybe a fresh start.

This new season is also marked by the International Day of Charity, which was September 5. If you missed it, you can learn more about this special day by visiting the UN's [International Day of Charity](#) page.

Wherever you are this season, we wish you all the best during this exciting time of year.

In case you missed it

Since our last update, we have carried on our work supporting the charitable sector by:

- providing a webinar on [Books and records](#) to more than 640 participants
- publishing an announcement on the [ACCS open call for membership applications](#)
- refreshing our [Giving to charity](#) content, which focuses on information for donors
- publishing new web pages aimed at [educating charities about the risks of terrorist abuse](#)
- publishing updated statistics and refreshed content on [Compliance within the charitable](#) sector
- publishing the [Report on the Charities Program 2022-2023](#)

An update on the compliance program

Speaking of compliance, while the Charities Directorate has an important regulatory responsibility, it is not one that we can carry out independently, so we rely on many stakeholders, including charities, umbrella organizations, accountants, lawyers, media, and donors to help reinforce the importance of compliance within the charitable sector. Compliance is truly a shared responsibility.

We are continually promoting compliance. We do this by balancing our interactions with charities, so that we can help the majority to voluntarily comply, and taking remedial action to address serious non-compliance that arises. We determine the most appropriate way to resolve a given situation, using a risk-based approach. This means addressing minor errors through education, such as sending letters to inform charities on how to fix common and avoidable mistakes when completing their T3010 annual information returns.

We reserve [audits](#) for situations where the risk of potential non-compliance is high, and suggests that a closer look at the books and records, and operations of an organization, is necessary to identify and address any serious concerns. Audits are part of the regular compliance program of the CRA and are a thorough process involving extensive research, analysis and approvals.

Before imposing a negative consequence to address [audit findings of non-compliance](#), the CRA provides [administrative fairness](#) to charities so they have the opportunity to respond to the concerns raised in the audit. This allows charities to explain why they believe the CRA's views are incorrect or, if the

charity agrees it has not been compliant, it may still wish to present reasons why its registration should not be revoked (for example, the non-compliance is being remedied and did not represent serious harm to charitable assets or beneficiaries).

The CRA is committed to ensuring that audits are completed in a timely manner so that non-compliance is addressed quickly. In exceptional circumstances, audits may take longer given the need for back and forth to obtain more information and clarify details or given the complexity of transactions involving multiple charities and concurrent audits.

We know that the majority of the charitable sector is not engaged in high-risk non-compliance. Instead, most charities strive to operate within the rules and do the good work for which they were registered. However, a small proportion of registered charities operate in ways that are detrimental to the integrity of the charitable sector and inappropriately access the benefits made available by the Canadian tax-system. In those rare cases, we have a responsibility to identify and address egregious and abusive non-compliance, such as situations that involve financial or reputational harm, to protect the integrity of the charitable sector and tax-system.

This year, the top three high-risk non-compliance areas of focus are aggressive tax planning, offshore activities, and ineligible individuals.

Aggressive tax planning

Combatting aggressive tax planning is a CRA priority. Aggressive tax planning schemes are for the explicit purpose of decreasing the overall tax burden of the donors, instead of benefiting charitable recipients. Promoting or facilitating any kind of tax-planning is not a charitable purpose for which a registered charity can be established. As these arrangements pose a significant risk to the integrity of the charitable sector, we have an obligation to take action to identify, deter and address them.

Offshore activities

The Charities Directorate's offshore compliance program focuses on strategies to identify risk and address cases where money and resources are being moved outside Canada for non-charitable purposes as well as supporting non-charitable beneficiaries and activities outside of Canada.

Ineligible individuals

The [ineligible individual provisions](#) in the Income Tax Act are specific to the regulation of registered charities and registered Canadian amateur athletic associations (RCAAA).

The CRA applies these provisions in circumstances where it determines a known ineligible individual meets the definition of the legislation, is a member of a charity's board, or in a position of management or control, and the charity has not put safeguards in place to protect vulnerable beneficiaries and assets. We can and will revoke a charity when an ineligible individual is found to be posing risk to its resources and/or beneficiaries.

Engaging with the charitable sector

We had some great opportunities to interact with the sector over the last few months!

On May 17, 2024, we participated in a virtual webinar session hosted by [Community Foundations Canada](#), presenting and answering questions on the new granting rules for registered charities. Topics included the CRA's role in charity regulation, issues concerning the transfer of resources from registered charities to non-qualified donees, and how charities can remain compliant while working in partnership with other organizations.

The [Technical Issues Working Group](#) (TIWG) met on June 4, 2024, to discuss trends and technical issues in the charitable sector. At this meeting, we received valuable feedback for consideration from members with experience in the charitable sector, which could help improve our program.

On June 6, 2024, we delivered a presentation on the new granting, or, “qualifying disbursement” rules at a [webinar hosted by Imagine Canada](#). We began by covering the basics of [the guidance](#), including its history and development, before moving on to a very active question and answer session. The attendees were highly engaged in the discussion, allowing for us to provide feedback and advice in response to dozens of questions on how registered charities can work with non-charities (non-qualified donees) in compliance with the Act.

On June 12, 2024, we attended the [annual conference](#) of the [Association for Nonprofit and Social Economy Research](#) at McGill University. Charities Directorate staff delivered a [presentation](#) that discussed T3010 data, encouraged consideration of how the charitable sector can work to support the accuracy of data, and noted some operational data trends in the charities program.

On June 18, 2024, we presented to Carleton University's [Masters of Philanthropy and Nonprofit Leadership](#) students, providing insight and perspective into some of the challenges and opportunities faced by the Charities Directorate in its regulatory role. Topics of discussion included legislation, policy development, media coverage, public perception of the CRA, e-services, and pressures we sometimes face.

On July 30, 2024, we met with our international counterparts in the charitable sector at an International Regulators meeting, which included representatives from Australia, Singapore, England and Wales, Northern Ireland, the Republic of Ireland, and New Zealand. At this virtual meeting, we discussed key program developments underway in our respective jurisdictions, with an emphasis on how each regulator approaches and promotes voluntary compliance within the sector. These meetings provide valuable insight as to what works well in other government agencies, as we continue to explore options to modernize our program in Canada.

Advisory Committee on the Charitable Sector

The [Advisory Committee on the Charitable Sector \(ACCS\)](#) is a consultative forum for the Government of Canada to engage in meaningful dialogue with the charitable sector, to advance emerging issues relating to charities, and to ensure that the regulatory environment supports the important work that charities do.

The Committee provides recommendations to the Minister of National Revenue and the Commissioner of the CRA on important and emerging issues facing registered charities and other qualified donees on an ongoing basis. To date, the ACCS has published three [reports](#). Its fourth report is scheduled for publication in the Fall of 2024.

The ACCS is co-chaired by the charitable sector and the CRA. It is composed of up to 17 members from the charitable sector, as well as 3 members from the Government of Canada. See the ACCS [Terms of Reference](#) for more information.

As the terms of the current-serving members of the ACCS come to an end, the Minister of National Revenue will appoint new charitable sector members through an open call process. We anticipate that new members will begin their two-year term in January 2025. Interested candidates are encouraged to apply. The open call closes on September 27, 2024, at 11:59 PM (Eastern Standard Time).

For more information, consult the [open call for membership applications](#).

Stay tuned

We have two new [webinars](#) planned for the coming months:

- What you need to know about maintaining charitable registration (September 10 and 12, 2024)
- Public policy dialogue and development activities (PPDDAs) by registered charities (date to be announced)

If you received this email, you are subscribed and will be notified when registration opens for each. Space will be limited so make sure you don't miss out on these great learning opportunities!

You can also check out the [Charities media gallery](#) to view some of our past webinars, including:

- Registering for My Business Account (MyBA): A step-by-step guide for charities
- Completing your T3010 online: A walkthrough for charities
- Books and records

Spread the word

Are you liking the information shared in these quarterly updates? Did you learn something new? If so, please spread the word. Share this email with a colleague and encourage them to sign up for our [electronic mailing list!](#)

Sincerely,

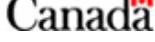
Sharmila Khare
Director General
Charities Directorate
Canada Revenue Agency

Stay connected

To receive updates on what is new at the Canada Revenue Agency, you can:

-  Follow the CRA on [Facebook](#).
-  Follow the CRA on X - [@CanRevAgency](#).
-  Follow the CRA on [LinkedIn](#).
-  Follow the CRA on [Instagram](#).
-  Watch the CRA's videos about taxes and more on [YouTube](#).
-  Subscribe to a CRA [electronic mailing list](#).
-  Add our [RSS feeds](#) to your feed reader.
-  Listen to the CRA's [Taxology podcast](#).

 Canada Revenue Agency Agence du revenu du Canada
Charities Directorate
Canada Revenue Agency
Government of Canada
Ottawa ON K1A 0L5
Canada

 Canada

For telephone, fax, and TTY (teletypewriter) numbers, go to [Contact the Charities Directorate](#).

If someone else in your organization should be receiving these emails, or if you know of someone who might want to be notified about additions to the Charities and giving webpages, please forward this message to them so they can [subscribe](#). Please **do not reply** to this message. If you do not want to receive our email messages, you can [unsubscribe to the Charities and giving - What's new mailing list](#).

We protect your confidential information. For details, please see [Privacy protection](#).

Version française — [The English version precedes](#)

Mises à jour trimestrielles de la Direction des organismes de bienfaisance

Mises à jour trimestrielles de la Direction des organismes de bienfaisance

Bienvenue au deuxième numéro des Mises à jour trimestrielles de la Direction des organismes de bienfaisance!

Pour bon nombre d'entre nous, le mois de septembre est une période excitante. Tout comme la nouvelle année est l'occasion de tourner la page, la transition de l'été à l'automne représente le retour à l'école et à la routine... et même un nouveau départ.

Cette nouvelle saison est aussi marquée par la Journée internationale de la charité, qui s'est déroulée le 5 septembre. Si vous l'avez manquée, vous pouvez en apprendre plus sur cette journée spéciale en consultant la page des Nations Unies sur la [Journée internationale de la charité](#).

Où que vous soyez cette saison, nous espérons que saurez en profiter.

Au cas où vous l'auriez manqué

Depuis notre dernière mise à jour, nous avons poursuivi notre travail de soutien au secteur caritatif en :

- tenant un webinaire sur les [Registres comptables](#), auquel plus de 640 personnes ont participé;
- publiant une annonce sur [l'appel ouvert aux candidatures](#) au CCSB;
- actualisant notre contenu Web sur [Faire un don de bienfaisance](#), qui se concentre sur les informations destinées aux donateurs;
- publiant de nouvelles pages Web visant à [sensibiliser les organismes de bienfaisance à l'abus à des fins terroristes](#);
- publiant des statistiques et un contenu Web à jour sur [l'observation dans le secteur de la bienfaisance](#).
- publiant le [Rapport sur le programme des organismes de bienfaisance 2022 à 2023](#).

Mise à jour sur le programme d'observation

Parlant d'observation, tandis que la Direction des organismes de bienfaisance joue un rôle important en matière de réglementation, elle ne peut pas remplir ce rôle seule. Elle fait donc appel à plusieurs intervenants, notamment des organismes de bienfaisance, des organismes-cadres, des comptables, des avocats, des médias et des donateurs pour contribuer à renforcer l'importance de l'observation au sein du secteur des organismes de bienfaisance. L'observation est véritablement une responsabilité partagée.

Nous encourageons continuellement l'observation. Nous accomplissons cela en équilibrant nos interactions avec les organismes de bienfaisance, de sorte que nous puissions aider la majorité des organismes à respecter les règles volontairement, et prendre des mesures correctrices pour corriger les situations d'inobservations graves. Nous déterminons la meilleure façon de résoudre une situation donnée à l'aide d'une approche fondée sur le risque. Cela signifie de remédier aux inobservations mineures au moyen de mesures d'éducation, comme des lettres d'information aux organismes de bienfaisance sur les façons de corriger les erreurs communes et évitables pendant la production de la déclaration annuelle de renseignements T3010.

Nous réservons les [vérifications](#) pour les situations où le risque d'inobservation est élevé et suggère qu'un examen plus approfondi des registres comptables et des activités d'un organisme est nécessaire pour déceler et gérer les préoccupations graves. Les vérifications font partie du programme d'observation régulier de l'Agence et constituent un processus rigoureux comprenant des recherches et des analyses approfondies, et des approbations.

Avant d'imposer une conséquence négative pour résoudre les [problèmes liés à l'inobservation décelés dans le cadre de la vérification](#), l'Agence fait preuve d'[équité administrative](#) envers les organismes de bienfaisance afin qu'ils aient la possibilité de répondre aux préoccupations soulevées dans la vérification.

Cela permet aux organismes de bienfaisance d'expliquer pourquoi ils croient que les préoccupations de l'Agence sont incorrectes ou, si l'organisme de bienfaisance convient qu'il a commis une inobservation, il pourrait vouloir présenter des arguments contre la révocation de son enregistrement (par exemple, l'inobservation est en cours de correction et qu'elle ne représentait aucun danger grave pour les ressources de bienfaisance ou les bénéficiaires).

L'Agence est engagée à veiller à ce que les vérifications soient réalisées rapidement afin de corriger l'inobservation le plus rapidement possible. Dans des cas exceptionnels, les vérifications peuvent prendre plus de temps étant donné la quantité de correspondance nécessaire pour obtenir plus d'informations et clarifier des détails, ou étant donné la complexité des transactions entre plusieurs organismes de bienfaisance et des vérifications simultanées.

Nous savons que la majorité du secteur de la bienfaisance ne commet pas d'inobservation à risque élevé. La majorité des organismes essaient plutôt de respecter les règles et de réaliser le travail pour lequel ils ont été enregistrés. Toutefois, un petit nombre d'organismes de bienfaisance enregistrés ont un fonctionnement qui nuit à l'intégrité du secteur de la bienfaisance et abusent des avantages conférés par le régime fiscal canadien. Dans ces rares cas, nous avons la responsabilité de déterminer et de résoudre les cas d'inobservations flagrantes et abusives, par exemple, les situations qui causent des préjudices financiers et à la réputation, afin de protéger l'intégrité du secteur et du régime fiscal.

Cette année, les trois principaux domaines d'inobservation sont la planification fiscale abusive, les activités à l'étranger et les particuliers non admissibles.

Planification fiscale abusive

La lutte contre la planification fiscale abusive est une priorité pour l'Agence. Les stratagèmes de planification fiscale abusive ne visent qu'à diminuer le fardeau fiscal des donateurs plutôt qu'à profiter aux bénéficiaires de l'organisme de bienfaisance. La promotion ou la favorisation de la planification fiscale sous toutes ses formes n'est pas une fin de bienfaisance pour laquelle un organisme de bienfaisance peut être établi. Puisque ces dispositions représentent un risque important pour l'intégrité du secteur de la bienfaisance, nous avons l'obligation de les déceler, de les décourager et de les déjouer.

Activités à l'étranger

Le programme d'observation à l'étranger de la Direction des organismes de bienfaisance se concentre sur des stratégies visant à déterminer les risques et à gérer les cas où des fonds et des ressources sont déplacés à l'extérieur du Canada à des fins qui ne relèvent pas de la bienfaisance et pour appuyer des bénéficiaires et des activités à l'extérieur du Canada qui ne relèvent pas de la bienfaisance.

Particuliers non admissibles

Les [dispositions sur les particuliers non admissibles](#) de la Loi de l'impôt sur le revenu s'appliquent particulièrement aux organismes de bienfaisance enregistrés et aux associations canadiennes enregistrées de sport amateur.

L'Agence applique ces dispositions dans les situations où elle détermine qu'un particulier non admissible connu répond à la définition de la législation, est membre du conseil d'administration d'un organisme, ou se trouve dans une position de gestion ou de contrôle, et où l'organisme n'a aucune mesure de sécurité en place pour assurer la protection des bénéficiaires et des ressources vulnérables. Nous révoquerons l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance lorsqu'il est déterminé qu'un particulier non admissible représente un risque pour ses ressources ou ses bénéficiaires.

Collaboration avec le secteur de la bienfaisance

Au cours des derniers mois, nous avons eu de belles occasions d'échanger avec le secteur!

Le 17 mai 2024, nous avons participé à un webinaire virtuel présenté par [Fondations communautaires du Canada](#), où nous avons fait une présentation et répondu à des questions sur les nouvelles règles

relatives aux subventions accordées aux organismes de bienfaisance enregistrés. Les sujets comprenaient le rôle de l'Agence dans la réglementation des organismes de bienfaisance, les difficultés relatives au transfert de ressources entre les organismes de bienfaisance enregistrés et les donataires non reconnus, et les façons dont les organismes de bienfaisance peuvent respecter les règles tout en travaillant en partenariat avec d'autres organismes.

Le [Groupe de travail sur les questions techniques](#) s'est réuni le 4 juin 2024 pour discuter des tendances et des questions techniques au sein du secteur de la bienfaisance. Lors de cette réunion, nous avons reçu de précieux commentaires de membres ayant de l'expérience avec le secteur de la bienfaisance, ce qui pourrait nous aider à améliorer notre programme.

Le 6 juin 2024, nous avons fait une présentation sur les nouvelles règles relatives aux subventions, ou aux « versements admissibles » lors d'un [webinaire tenu par Imagine Canada](#). Nous avons commencé la présentation par les bases des [lignes directrices](#), y compris son historique et son élaboration, avant de passer à une séance de questions et de réponses très dynamique. Les participants étaient très actifs durant la discussion, ce qui nous a permis de fournir des commentaires et des conseils en réponse à des douzaines de questions sur la façon dont les organismes de bienfaisance enregistrés peuvent travailler avec des organismes qui ne relèvent pas de la bienfaisance (donataires non reconnus) tout en respectant la Loi.

Le 12 juin 2024, nous avons participé à la [conférence annuelle de l'Association de recherche sur les organismes sans but lucratif et de l'économie sociale](#), à l'Université McGill. Le personnel de la Direction des organismes de bienfaisance a fait une [présentation](#) sur les données tirées du formulaire T3010, encouragé la prise en considération des façons dont le secteur de la bienfaisance peut contribuer à l'exactitude des données, et souligné certaines tendances relatives aux données opérationnelles dans le programme des organismes de bienfaisance.

Le 18 juin 2024, nous avons fait une présentation aux étudiants du programme [Masters of Philanthropy and Nonprofit Leadership](#) de l'Université Carleton donnant de l'information sur certaines des difficultés et des possibilités auxquelles la Direction des organismes de bienfaisance fait face dans le cadre de son rôle réglementaire. Les sujets de cette discussion comprenaient la législation, l'élaboration de politiques, la couverture médiatique, la perception du public à l'égard de l'Agence, les services électroniques et les pressions que nous subissons parfois.

Le 30 juillet 2024, nous avons rencontré nos homologues internationaux du secteur de la bienfaisance lors d'une réunion d'organismes de réglementation de partout au monde. La réunion a rassemblé des représentants de l'Australie, de Singapour, de l'Angleterre et du pays de Galles, de l'Irlande du Nord, de la République d'Irlande, et de la Nouvelle-Zélande. Nous avons discuté les principaux développements en cours dans notre territoire respectif, en mettant l'accent sur la façon dont chaque organisme de réglementation approche et encourage l'observation volontaire au sein du secteur. Ces réunions nous offrent de précieuses informations sur ce qui fonctionne bien dans d'autres agences gouvernementales tandis que nous continuons d'explorer des options pour moderniser notre programme au Canada.

Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance

Le [Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance](#) (CCSB) est un forum de consultation pour permettre au gouvernement du Canada d'ouvrir un dialogue constructif avec le secteur de la bienfaisance, de faire progresser la compréhension des nouveaux enjeux liés aux organismes de bienfaisance, et de veiller à ce que l'environnement réglementaire appuie le travail important que font ces organismes.

Le CCSB formule régulièrement des recommandations à la ministre du Revenu national et au commissaire de l'Agence sur de nouveaux enjeux importants auxquels sont confrontés les organismes de bienfaisance enregistrés et autres donataires reconnus de façon continue. À ce jour, le CCSB a publié trois [rapports](#). Son quatrième rapport devrait être publié à l'automne 2024.

Le CCSB est coprésidé par le secteur de la bienfaisance et l'Agence. Il est composé d'un maximum de 17 membres du secteur de la bienfaisance, ainsi que de 3 membres du gouvernement du Canada. Consulter le [mandat](#) du CCSB pour obtenir de plus amples renseignements.

Comme le mandat des membres actuels arrive à son terme, la ministre du Revenu national nommera de nouveaux membres du secteur de la bienfaisance au moyen d'un processus d'appel ouvert. Nous prévoyons que les nouveaux membres débuteront leur mandat de deux ans en janvier 2025. Cet appel ouvert se termine le 27 septembre 2024 à 23 h 59 (heure de l'Est).

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez [l'appel ouvert aux candidatures](#).

Restez à l'affût

Nous prévoyons deux nouveaux [webinaires](#) au cours des prochains mois :

- Ce que vous devez savoir sur la conservation de l'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance (les 10 et 12 septembre 2024)
- Activités relatives au dialogue sur les politiques publiques ou à leur élaboration (ADPPÉ) par les organismes de bienfaisance enregistrés (date à annoncer)

Si vous avez reçu ce courriel, vous êtes inscrit et serez informé lorsque les inscriptions commenceront pour chacun de ces webinaires. Les places sont limitées; assurez-vous de ne pas manquer ces formidables possibilités d'apprentissage!

Vous pouvez aussi consulter la [Galerie multimédia des organismes de bienfaisance](#) pour visionner certains de nos webinaires précédents, notamment :

- Inscription à Mon dossier d'entreprise (MDE) : Un guide étape par étape pour les organismes de bienfaisance
- Produire votre formulaire T3010 en ligne : un guide pour les organismes de bienfaisance
- Registres comptables

Passez le mot!

Appréciez-vous l'information contenue dans ces mises à jour trimestrielles? Avez-vous appris de nouvelles choses? Si oui, passez le mot. Transmettez ce courriel à des collèges et encouragez-les à s'inscrire à notre [liste d'envois électroniques](#)!

Sincèrement,

Sharmila Khare
Directrice générale
Direction des organismes de bienfaisance
Agence du revenu du Canada

Restez branché

Pour savoir ce qu'il y a de nouveau à l'Agence du revenu du Canada :

- Suivez-la sur [Facebook](#);
- Suivez-la sur X à [@AgenceRevCan](#);
- Suivez-la sur [LinkedIn](#);
- Suivez-la sur [Instagram](#);
- Regardez ses vidéos sur l'impôt sur [YouTube](#);
- Abonnez-vous à une de ses [listes d'envoi électronique](#);
- Ajoutez ses [fil RSS](#) à votre lecteur de nouvelles;
- écoutez son balado [Impôlogie](#).

Gouvernement du Canada
Ottawa ON K1A 0L5
Canada

Pour les numéros de téléphone, de télécopieur et de téléimprimeur, allez à [Communiquez avec la Direction des organismes de bienfaisance.](#)

Si quelqu'un d'autre au sein de votre organisme devrait plutôt recevoir ces courriels, ou si vous connaissez quelqu'un qui aimeraient être informé des ajouts faits aux pages Web Organismes de bienfaisance et dons, veuillez leur faire parvenir ce message pour qu'ils s'[inscrivent](#).

Veuillez **ne pas répondre** à ce message. Si vous ne souhaitez pas recevoir nos courriels, vous pouvez [annuler votre inscription à la liste d'envois électroniques « Organismes de bienfaisance et dons – Quoi de neuf ».](#)

Nous protégeons vos renseignements personnels. Pour en savoir plus, lisez [Protection des renseignements personnels](#).